

Droits d'occupation du domaine public - Voirie

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Occupation temporaire		
Pour travaux, dépôt de matériaux ou matériel, échafaudages suspendus ou sur pieds, abris, bennes et toute occupation quelconque du domaine public nécessitée par l'exécution de travaux		
de 1 à 5 jours	m ² /jour	0.60 €
de 6 à 10 jours	m ² /jour	0.80 €
au-delà	m ² /jour	1.00 €
Stationnement exceptionnel pour travaux		
camionnettes, petit fourgon, nacelle seule...		
de 1 à 5 jours	unité/jour	5.00 €
de 6 à 10 jours	unité/jour	8.00 €
au-delà	unité/jour	12.00 €
benne, petit camion-benne, camion-nacelle...		
de 1 à 5 jours	unité/jour	6.00 €
de 6 à 10 jours	unité/jour	9.00 €
au-delà	unité/jour	12.00 €
camion		
de 1 à 5 jours	unité/jour	7.00 €
de 6 à 10 jours	unité/jour	10.00 €
au-delà	unité/jour	12.00 €
Pénalité pour non déclaration d'ouverture et de fin de chantier ou défaut d'autorisation de voirie		150.00 €
Stationnement exceptionnel pour déménagements		gratuit
COUPEURE DE CIRCULATION		
1 demi-journée		40.00 €
1 journée		80.00 €
1 journée et demi		120.00 €
2 journées		160.00 €
2 journées et demi		200.00 €
3 journées		240.00 €
3 journées et demi		280.00 €
4 journées		320.00 €
4 journées et demi		360.00 €
5 journées		400.00 €
par demi-journée supplémentaire au-delà de 5 jours		40.00 €
Pénalité pour non déclaration d'ouverture et de fin de chantier ou défaut d'autorisation de voirie		250.00 €
AFFICHAGE TEMPORAIRE		
affichage non pérenne : associatif et culturel		
1 à 20 affiches		gratuit
au-delà		50.00 €
affichage non pérenne : commercial		
1 à 20 affiches		30.00 €
au-delà		100.00 €
retrait des affiches	par affiche	5.00 €
Pénalité pour non autorisation de pose et/ou pour non retrait		100.00 €
DEPOTS SAUVAGES SUR LA VOIRIE		
Intervention des services techniques		35.00 €
Elimination des dépôts sauvages constatés sur le domaine public par le personnel communal		300.00 €